

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES
ÉCOLE DE LA BROQUERIE

*Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement
de l'école De La Broquerie tenue le 8 octobre 2019 à 18 h 15
au 401, rue de Jumonville à Boucherville*

Présences :

Madame Renée Landry, élue présidente
Monsieur Alain Martineau, directeur
Madame Sophie Lapointe, service de garde
Madame Nadine Carpentier,
personnel du service de garde
Monsieur David Martin, parent
Monsieur Sébastien Pelletier, parent
Madame Anne-Louise Milot, parent
Madame Marie-Christine Richard, parent
Monsieur Gabriel Rivest, parent
Madame Véronique Cadrin, enseignante
Monsieur Vincent Tremblay, enseignant
Madame Aïsha Vézina, enseignante

Absences :

Observateurs :

Jacques Pomerleau, 3^e substitut

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

L'Assemblée est ouverte par Monsieur Alain Martineau à 18 h 20 après constatation du quorum.

2. Détermination du temps de rencontre

Jusqu'à épuisement des sujets.

3. Nomination d'une secrétaire d'assemblée

Les membres du CÉ conviennent de nommer un ou une secrétaire du conseil au début de chaque séance. Mme Milot se propose pour la présente séance. Il est convenu d'ajouter ce point au début de chaque rencontre.

CE19-20-01 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ajout du point 3, nomination d'un ou d'une secrétaire du conseil et ajustement à la numérotation des points;

Ajout du point 16.9 aux points de la direction d'établissement : Normes et modalités d'évaluation (approbation)

Ajouts au varia :

18.1 - Dîner service de garde

18.2 - Suivis déneigement

18.3 - Suivis École enracinée

18.4 - Tirelire Leucan pour l'Halloween

Proposée par M. Martin.

Adoptée à l'unanimité.

CE19-20-02 5. Lecture et adoption du procès-verbal du 11 juin 2019

Proposée par Mme Landry.

Adoptée à l'unanimité.

6. Suivi au procès-verbal du 11 juin 2019

À la demande de Mme Landry, M. Martineau présente le bilan sommaire des activités de la rentrée. Il souligne que la direction a dépensé légèrement moins que ce qui a été

prévu, en excluant la sortie aux pommes qui a été financée par la mesure *École accessible et inspirante*.

7. Élection du président ou d'une présidente du CÉ

Mme Carpentier propose M. Martin.

Mme Richard propose Mme Landry.

Mme Landry est élue à la suite d'un vote secret.

8. Élection d'un substitut à la présidente

M. Martin est nommé par acclamation substitut à la présidente.

9. Membre de la communauté

Comme prévu aux règles de régie interne de l'école, le CÉ peut intégrer un membre de la communauté. M. Martineau mentionne que personne ne s'est manifesté et invite les membres à soumettre une candidature. Personne n'a été suggéré.

10. Parole au public

M. Pomerleau demande si les règles de régie interne limitent le nombre de substituts pouvant être nommé en assemblée générale annuelle. M. Martineau précise qu'à sa connaissance, il ne peut y avoir plus de substituts que de membres-parents, soit 6 membres.

M. Martineau confirmera cette information lors de la prochaine réunion.

CE19-20-03 11. Règles de régie interne du CÉ (adoption)

Art. 2 - Composition du CÉ

M. Tremblay souligne qu'il n'y a pas de professionnel cette année.

Mme Landry propose que le directeur vérifie auprès des professionnels; si personne ne se montre intéressé, un quatrième enseignant pourra alors siéger sur le comité.

Article 1 – Définitions

M. Martineau note qu'il y a un « ne » à enlever à la page 4 dans la phrase suivante :

Il ~~ne~~ peut s'impliquer dans divers dossiers pilotés par le Conseil d'établissement, notamment les campagnes de financement.

M. Martineau indique aux membres du Comité les autres corrections qui ont été appliquées à la suite des modifications adoptées lors d'une rencontre antérieure.

Proposée par M. Martin

Adoptée à l'unanimité.

12. Calendrier des séances

M. Pelletier demande d'alterner les rencontres entre le mardi et le mercredi.

Comme plusieurs ont planifié leur agenda en fonction de rencontre les mardis, il est convenu de ne modifier que la rencontre du mois de décembre pour l'instant en la déplaçant au 4 décembre.

Mme Lapointe mentionne que seront nommés un substitut personnel de soutien et un substitut service de garde.

13. Calendrier de travail

Mme Landry propose d'avoir accès à un projecteur pour éviter d'avoir à imprimer une version à tout le monde.

M. Martineau indique qu'il faudrait changer le lieu de la rencontre.

Mme Milot attire l'attention des membres du comité sur le fait que les règles de régie interne ont été adoptées et qu'elles faisaient mention du lieu de la rencontre.

Mme Richard suggère que la régie interne soit de nouveau soumise à l'ordre du jour de la prochaine séance. Le lieu serait alors modifié pour « à déterminer ».

14. Dénonciation d'intérêt

M. Martineau explique en quoi consiste la dénonciation d'intérêt et lit la déclaration.

Mme Milot propose que ce point soit statutaire à l'ordre du jour, en guise de rappel en fonction des sujets soumis à l'ordre du jour.

Les membres ont appuyé cette suggestion.

15. Coordonnées des membres

Il est convenu que chacun inscrive ses coordonnées pour formaliser la liste des membres de la direction.

Mme Landry veillera à transmettre son adresse courriel aux parents –la boîte de réception de la présidente– et de la faire inscrire sur le site Internet de l'école.

M. Martineau mentionne qu'il l'ajoutera au courriel familial.

16. Points de la direction d'établissement

CE19-20-04

16.1 Budget de fonctionnement du CÉ (adoption)

M. Martineau veillera à transmettre le montant exact aux membres du comité dans les prochains jours. Cela oscille autour de 380 \$.

Il indique que les membres doivent adopter les dépenses admissibles et non le montant du budget.

Mme Landry souligne que les sommes inutilisées sont retournées à la commission scolaire.

Proposée par M. Martin
Adoptée à l'unanimité.

16.2 Projet éducatif

Le projet éducatif est sur le site.

CE19-20-05

16.3 Confirmation d'adoption par courriel (bilan du CÉ)

M. Martineau informe les membres que certaines résolutions doivent être adoptées par courriel, citant l'exemple du bilan CÉ a été adopté par courriel.

Le bilan du CÉ a été envoyé par courriel aux membres pour adoption.

Proposée par M. Martin
Adoptée à l'unanimité.

16.4 Formation pour les membres

M. Martineau reviendra ultérieurement avec l'information qu'il n'a pas encore reçue.

CE19-20-06

16.5 Activités éducatives complémentaires (approbation)

M. Martineau présente les sorties éducatives devant être approuvées par les membres du CÉ. Il explique les différentes subventions : les *Sorties scolaires en milieu culturel* (budget pour l'école : 11 485 \$) ainsi que l'*École accessible et inspirante* (budget pour l'école de 16 599 \$). Il note que l'école accueille 390 élèves cette année.

M. Martineau explique que l'an dernier, le CÉ avait voté pour que les parents aient un maximum de 60 \$ à payer par enfant pour l'ensemble des activités éducatives qui lui sont offertes. En raison de la hausse des subventions annuelles, le directeur a modifié le montant à 30 \$ pour refléter la même valeur annuelle totale par élève (subventions et contribution parentale) que l'an dernier, soit 100 \$.

M. Pelletier se questionne sur l'offre d'activités selon les niveaux, indiquant que la première année semble désavantagée.

Mme Cadrin explique que plusieurs raisons peuvent expliquer ce choix des enseignants, qu'elle-même attend encore des confirmations.

M. Rivest mentionne sa déception de cette situation.

M. Tremblay propose de vérifier auprès des enseignants de 1^{re} année afin d'avoir une explication sur les activités prévues.

Les membres échangent sur le montant maximal de la contribution parentale (passé de 60 \$ à 30 \$).

M. Martin rappelle que Mme Hébert avait informé les membres que la Broquerie était l'école dont la contribution parentale pour ces activités était la plus faible parmi les écoles de Boucherville.

M. Martineau ira vérifier auprès des autres écoles.

Mme Cadrin indique que les enseignants ont tenté de maintenir le budget à 30 \$ par enfant, malgré les 60 \$ votés.

M. Martin suggère d'informer les parents de la raison de la diminution des coûts et rappelle que le CÉ devrait communiquer davantage.

M. Martin propose que l'adoption avec amendement à 45 \$.

Proposée par M. Martin.

Approuvée à l'unanimité.

CE19-20-07 16.6 Sortie à pied autour de l'école (approbation)

M. Martineau indique qu'il s'agit d'autoriser l'école à effectuer des sorties à pied autour de l'école.

Proposée par M. Pelletier.

Approuvée à l'unanimité.

CE19-20-08 16.7 Dérogation à la politique alimentaire (approbation)

M. Martineau explique qu'il s'agit d'une dérogation touchant les fêtes communes de l'école.

Il est proposé de pouvoir déroger à la politique alimentaire lors des fêtes communes à l'école (début d'année, Halloween, Noël, St-Valentin, Pâques, fin d'année).

Proposée par M. Martin.

Approuvée à l'unanimité.

16.8 Conférence aux parents

M. Martineau fait un retour sur la conférence sur l'anxiété de la Dre Nadia Gagnier. Les membres sont ravis de la participation d'environ 250 personnes.

M. Martin rappelle que Mme Gendron avait soumis une idée. M. Martineau ira vérifier auprès d'elle.

M. Tremblay souligne que l'ère numérique et les jeux vidéo sont des sujets importants.

M. Martin parle d'une formation sur l'importance de l'écriture, conformément au Projet éducatif adopté l'an dernier.

Mme Lapointe insiste sur l'importance de publiciser les formations, même au service de garde et sur le groupe Facebook des parents de la Broquerie.

CE19-20-09 16.9 Normes et modalités d'évaluation (approbation)

M. Martineau indique aux membres qu'ils doivent approuver le mode de diffusion aux parents des Normes et modalités d'évaluation avant le 15 octobre : le document sera transmis par courriel.

Proposée par M. Martin.

Approuvée à l'unanimité.

17. Droits de parole

17.1 Enseignants

M. Tremblay informe les membres de la tenue d'une marche pour soutenir l'environnement le 27 septembre dernier lors de la journée de grève climatique. Il rappelle que la marche annuelle Brundtland se tiendra le vendredi 11 octobre.

Mme Lapointe l'ajoutera au site Web.

M. Tremblay indique également que la Première communication aux parents est prévue la semaine du 14 octobre.

Aussi, il annonce qu'un comité d'enseignants organise des activités pour l'Halloween, où tout le monde sera déguisé.

17.2 Service de garde

Il était prévu de proposer une nuit au camp Jouvence pour les journées pédagogiques 21 et 22 novembre (au moment de la remise des bulletins). Or, en raison des règles de rémunération des éducatrices, les frais pour les deux jours dépassent le montant approuvé par le CÉ. Ainsi, les membres ont approuvé deux jours à 140 \$ alors qu'il en coûterait en réalité 191,22 \$ par enfant.

Mme Lapointe présente une alternative à l'effet de proposer une seule journée aller-retour pour 58 \$ et de faire une sortie cinéma-bowling le jour suivant (ou journée maison s'il manque de places).

Les membres conviennent que 191,22 \$ est un montant trop élevé et appuient la solution alternative d'une journée au camp Jouvence.

Mme Lapointe mentionne qu'au mois de juin, on ne peut pas proposer une activité de camping à l'école, puisqu'il en coûterait trop cher. Un service de garde doit être autofinancé. Des activités à l'école ne peuvent être facturées à plus de 16 \$ par enfant, ce qui occasionnerait un déficit de près de 1000 \$.

Mme Lapointe précise que La Ronde pourrait être offerte en juin. Les membres appuient également cette proposition.

Avec l'accord des membres, Mme Lapointe aborde le point Dîner (devant être traité en varia). Elle souligne d'abord que le nouveau traiteur est très aimé des enfants. Par ailleurs, elle rappelle que pour des raisons logistiques et par manque d'espace, le service de garde du midi offre deux périodes de dîner. Toutefois, le service de garde évalue la possibilité d'utiliser des classes et ainsi revenir à un seul dîner, tous en même temps.

M. Pelletier demande s'il existe une règle voulant que les jeunes mangent en silence et pourquoi les enfants n'ont pas toujours le temps de finir de manger. Mme Lapointe infirme l'existence d'une règle du silence lors du dîner et confirme que le temps de lunch est plus court en raison des deux dîners, mais que cela devrait rentrer dans l'ordre sous peu. Mme Vézina précise qu'il peut arriver ponctuellement de demander le silence lorsque le dîner est trop bruyant.

17.3 Soutien

Rien à signaler.

17.4 Professionnel

17.5 Comité de parents

Mme Landry mentionne qu'elle représente le CÉ au comité de parents de la commission scolaire. La première rencontre se tient ce jeudi, soit le 10 octobre.

17.6 OPP

M. Pelletier souligne que les bénévoles attendent des nouvelles de la direction. M. Martineau indique qu'il n'était pas au courant et qu'il communiquera avec eux.

17.7 Comité EHDA

Ce comité se penche sur les besoins particuliers de certains enfants. Il est possible de participer si un membre veut représenter le CÉ.

17.8 Parents

Mme Milot souhaite que soit ajouté un point statutaire Communications à l'ordre du jour de chaque réunion pour s'assurer que les parents soient bien informés et que rien ne soit oublié. Les membres sont d'accord avec cette proposition.

Mme Milot offre également d'accompagner la direction pour ses besoins en communication. M. Martineau prend bonne note.

18. Varia

18.1 Dîner service de garde

Fait au point 17.2.

18.2 Suivis déneigement

M. Martin informe les membres des suivis qu'il a effectués auprès de la Ville pour le dossier du déneigement devant l'école. Il est en attente du retour de courriel du directeur général, car il s'était engagé à régler le problème. M. Martin entend interpeler le maire s'il n'obtient pas de réponse. M. Martin ajoute avoir abordé le sujet auprès des parents lors de l'assemblée générale annuelle pour les informer des démarches du CÉ.

Par ailleurs, M. Martin rappelle que le module de jeux des élèves de 6^e année est inondé constamment, que le paillis est moisi et qu'il sent mauvais. Il faudrait à tout le moins changer le paillis. M. Martin souhaite un suivi lors de la prochaine rencontre.

M. Tremblay qui a aussi entendu beaucoup de commentaires concernant ce module mentionne que la hauteur n'est pas un problème et que c'est un module très populaire auprès des élèves.

18.3 Suivis École enracinée

Mme Richard précise que 45 paniers ont été vendus à ce jour sur un objectif de 60. Le Comité Brundtland viendra soutenir la distribution des paniers.

18.4 Tirelire Leucan pour l'Halloween

M. Martineau souligne que les tirelires Leucan ont été utilisées l'an dernier pour la collecte de l'Halloween. Les membres ont reconduit l'aide à cet organisme, plutôt qu'à Centraide.

19. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre est prévue le 5 novembre.

CE19-20-10 20. Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 21h50.

Proposée par Mme Richard
Adoptée à l'unanimité.

Renée Landry
Présidente

Alain Martineau
Directeur